



Commission des solidarités

4111 - Modes de garde petite enfance

Equipements sanitaires et sociaux - Famille et enfance

Rapport n° CP/2013/732

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subventions pour des investissements réalisés par la Ville de Strasbourg, les communes de Lipsheim, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Souffelweyersheim, La Wantzenau, les Communauté de communes du Pays de Hanau, du Soultzerland, du Pays de Marmoutier Sommerau, de Sélestat, les communes de Diemeringen, de Hoerdet et d'Urmatt.

Toutes ces opérations sont inscrites aux différents contrats de territoire.

Le rapport porte également sur des investissements (travaux et divers équipements) réalisés par l'association bas-rhinoise d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR), l'association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI) à Strasbourg et le centre communal d'action sociale d'Obernai.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Le présent rapport porte sur des opérations inscrites aux contrats de territoire ainsi que des investissements réalisés par des associations dans le domaine de la petite enfance.

I - Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014 révisé

Une autorisation de programme de 1 500 000 € a été votée au budget 2013.

1 – Création de la Maison de la petite enfance – 8, rue Saint Joseph sur le site des anciens bains municipaux à Koenigshoffen Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014 n° 9869

La Ville de Strasbourg a entrepris la construction de la Maison de la petite enfance à Koenigshoffen. Cet important équipement d'une surface de 1 300m² de SHON, prévoit un multi-accueil comportant 3 unités de vie de 20 places chacune, un lieu d'accueil parents-enfants, un lieu de consultation de protection maternelle et infantile, un lieu affecté à la santé scolaire, et l'aménagement des espaces extérieurs de 1 100m² environ.

Le coût y compris le premier équipement est estimé à 3 553 113 € HT. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 568 562 € correspondant à 16 % de la dépense prévisionnelle hors taxes applicable aux travaux, honoraires et équipements.

La Caisse d'Allocations familiales, la Région Alsace et l'ADEME se sont engagés à contribuer au financement du projet.

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Strasbourg, une subvention de **568 562 €** dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise pour la création de la Maison de la petite enfance à Koenigshoffen.

2 – Création de la Maison de la petite enfance à la Robertsau Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2010-2014 n°6387

Le projet est situé sur le terrain dit « Im Waedel », propriété de la Ville de Strasbourg, et a pour objectif de développer l'offre sur un secteur déficitaire, en prévision notamment des futures constructions de logements (Sainte Anne et Baronne d'Oberkirch).

Cet important équipement d'une surface de 1 300 m² de SHOH prévoit un multi-accueil de 60 places pour des enfants âgés de 2 mois à 4 ans (3 unités d'accueil collectif de 20 places).

Le coût des travaux et du premier équipement est estimé à 3 290 133,77 € HT. Les travaux ont démarré au 3^{ème} trimestre 2012. Après révision à mi-parcours du contrat de territoire, le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 500 710 €.

L'achèvement des travaux et la mise en service sont prévus au 4^{ème} trimestre 2013.

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Strasbourg une subvention d'un montant total de **500 710 €** dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise pour la construction de la Maison de la petite enfance à la Robertsau.

3 – Commune de LIPSHEIM Construction d'un accueil périscolaire rue Jeanne d'Arc Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n°9775

La commune de Lipsheim a entrepris la construction d'un périscolaire de 75 places dont 20 relevant de la petite enfance.

Le coût de l'opération s'élève à 1 463 188 € HT. Le montant éligible retenu est de 292 637 €. Le taux applicable est le taux modulé communal (20 %) de la dépense prévisionnelle et calculé au prorata du nombre des enfants de moins de six ans, soit une subvention de **58 527.40 €**.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| | | |
|---------------------------------------|------------------|-------|
| Conseil Général (périscolaire + ALSH) | 91 577 € | |
| Région Alsace | 39 420 € | |
| Feder | 5 000 € | |
| Detr (Etat) | 227 218 € | |
| Caisse d'allocations familiales | 219 487 € | |
| Autofinancement | <u>880 486 €</u> | |
| TOTAL | 1 463 188 € | 100 % |

4 - Commune d'OBERSCHAEFFOLSHEIM Extension des locaux du Moulin concernant la partie périscolaire Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n°9781

Ce projet comprend des locaux pour un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dans les locaux périscolaires ainsi que des locaux associatifs.

Le coût des travaux s'élève à 714 856 € auquel est ajoutée une partie de la maîtrise d'œuvre soit 98 264 €.

Le montant de la subvention s'élève à **82 938.36 €**, correspondant à 34 % (taux modulé de la commune) de la dépense subventionnable hors taxe soit 243 936.35 € et calculée au prorata des enfants de moins de six ans.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| | | |
|---|-----------------------|-------|
| Conseil Général (périscolaire + ALSH +associations) | 239 196.44 € | |
| Subvention pour travaux divers d'intérêt local (TIDL) | 3 400,00 € | |
| Participation SDIS pour local pompiers | 20 000,00 € | |
| Dotation d'équipement des territoires ruraux 2012 | 136 563,00 € | |
| Dotation d'équipement des territoires ruraux 2013 | 134 800,00 € | |
| Autofinancement | <u>1 394 549.31 €</u> | |
| TOTAL | 1 913 554,75 € | 100 % |

5 – Commune d'OSTWALD

Travaux d'aménagement des locaux communs du relais d'assistantes maternelles (RAM) et crèche familiale ainsi que la réalisation d'une micro-crèche Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n° 9785

- L'aménagement de nouveaux locaux pour la crèche familiale et le RAM, situés rue Albert Gérig au sein de l'hôtel de ville à Ostwald, permet un rapprochement des structures petites enfance en un lieu unique et bien identifié. L'ouverture d'une micro-crèche d'une capacité de 10 places 142, rue du Général Leclerc a nécessité des travaux de mise en conformité et d'aménagement.

Le montant éligible retenu pour les trois structures est de 206 024 € HT. Le taux applicable est le taux modulé communal de 17 % soit une subvention de **35 024 €**.

6 – Commune de SOUFFELWEYERSHEIM

Construction d'un accueil périscolaire

Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n°9795

Cet équipement comprend une école maternelle de 7 classes avec un accueil périscolaire et restauration à l'angle de la rue de la Ville et de l'allée des Peupliers à Souffelweyersheim pour un coût total de 6 351 507,93 € HT.

Concernant la partie périscolaire, la subvention prévisionnelle inclut le coût du périscolaire, la part de la salle d'activités, les parties communes et les honoraires.

Le montant éligible retenu est de 996 467 € HT. Le taux applicable est le taux modulé de la commune (15 %), soit une subvention de **149 470 €**.

Le plan de financement s'établit comme suit

| | | |
|--|-----------------------|-------|
| Conseil Général | 164 302,00 € | |
| Fonds européen de développement régional (FEDER) | 50 000,00 € | |
| Région | 73 435,29 € | |
| Caisse d'allocations familiales (CAF) | 346 500,00 € | |
| Ministère de l'Intérieur | 60 000,00 € | |
| Commune de Souffelweyersheim | <u>5 657 270,64 €</u> | |
| TOTAL | 6 351 507,93 € | 100 % |

7 – Commune de la Wantzenau Travaux et acquisition de divers équipements à la micro-crèche Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n°9770

Le coût des travaux y compris les équipements en mobilier et en électroménager s'élève à 75 731,74 € HT.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de **9 845,13 € HT** sur la base du taux modulé de la commune (13%).

Le plan de financement s'établit comme suit :

| | | |
|---------------------------------------|-------------------|-------|
| Conseil Général | 9 845,13 € | |
| Caisse d'Allocations familiales (CAF) | 60 585,39 € | |
| Commune de la Wantzenau | <u>5 301,22 €</u> | |
| TOTAL | 75 731,74 € | 100 % |

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Strasbourg, aux communes de la Wantzenau, de Lipsheim, d'Oberschaeffolsheim, d'Ostwald et de Souffelweyersheim, des subventions d'un montant total de **1 405 077,08 €** dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise.

II - Contrats de territoire hors agglomération strasbourgeoise

Une autorisation de programme de 1 600 000 € a été votée au budget 2013.

Différentes communes et communautés de communes du Bas-Rhin ont été les porteurs de projets et ont réalisé les investissements suivants :

Communauté de communes du Pays de Hanau :

- création d'un multi-accueil de 40 places à Ingwiller

Commune de Diemeringen :

- aménagement d'un centre périscolaire de 30 places à Diemeringen dont 15 enfants de moins de six ans

Commune de Hoerdt :

- création d'un périscolaire de 150 places dans le nouveau groupe scolaire Im Leh à Hoerdt dont 45 enfants de moins de six ans

Communauté de communes du Sultzerland :

- restructuration d'un bloc scolaire de Sultz sous Forêts en vue de l'implantation d'un périscolaire de 85 places abritant également un relais d'assistantes maternelles dont 30 enfants de moins de six ans

- transfert de la halte-garderie S'Labkuchehiesel dans les locaux de l'actuel périscolaire à Hohwiller

Communauté de communes du Pays de Marmoutier Sommerau :

- construction d'un accueil périscolaire de 100 places à Marmoutier dont 25 enfants de moins de six ans

Communauté de communes de Sélestat :

- construction d'une structure périscolaire de 40 places à Ebersheim dont 12 enfants de moins de six ans

Commune d'Urmatt :

- construction d'un périscolaire de 30 places en extension de l'école maternelle rue de l'Eglise à Urmatt dont 10 enfants de moins de six ans

Les tableaux détaillés concernant ces différents projets sont joints en annexe.

Il est proposé d'accorder aux Communautés de Communes du Pays de Hanau, de Sultzerland, du Pays de Marmoutier Sommerau, de Sélestat ainsi qu'aux communes

de Diemeringen, de Hoerdt et d'Urmatt des subventions d'un montant total de **1 128 130,60 €** dans le domaine de la petite enfance.

III - Associations et CCAS Travaux et acquisition de mobilier

Le présent rapport comporte également des demandes de subventions d'investissement pour des travaux et des équipements réalisés par deux associations strasbourgeoises. L'association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR), l'association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI) de Strasbourg ainsi que le centre communal d'action sociale d'Obernai (CCAS)

Il est proposé d'accorder à l'AASBR, à l'AAPEI et au centre communal d'action sociale d'Obernai (CCAS) des subventions d'un montant total de **15 983,12 €** au titre des modes de garde petite enfance.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 35624 | 204-20421-51 | 34 177,36 € | 7 579,49 € | 7 578,90 € |
| 35625 | 204-20422-51 | 1 833,02 € | 3 724,56 € | 3 724,52 € |
| 35587 | 204-2041721-51 | 6 433,88 € | 2 434,71 € | 2 434,25 € |
| 35586 | 204-20421-51 | 59 509,60 € | 3 350,92 € | 2 248,45 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 2 549 193,80 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping loops and lines.

Guy-Dominique KENNEL